

# PROCES-VERBAL

## De la réunion du 22 février 2024

En exercice : 14  
Présents : 11  
Absents : 03

Procuration : 02  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 22 février à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 14 février 2024.

**Présents** : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme COUGÉ Huguette, 2<sup>ème</sup> adjointe, M MOUSSAY Alain, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. LEURETTE Benoit, M. BOULARD Denis, Mme BOUSSEL Annick, , Mme THEBLINE Sylvie, Mme MAIRET Bessy, Mme MÉTRAL Nathalie, M. Christophe THIERRY.

**Absents excusés** : Mme HERVÉ Christine donnant procuration à Mme GRESSANT Martine, M. LACOUR Alexandre donnant procuration à M. LEURETTE Benoit, M. NÉZAN Patrick

**Secrétaire de séance** : Mme METRAL Nathalie

Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2023

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 1) Contrôle périodique des Points Eau Incendie (PEI)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maintien en condition opérationnelle des points d'eau incendie est fondamental. La réglementation distingue désormais :

- Les actions de maintenance (entretien et réparation),
- Les contrôles techniques périodiques (évaluation des capacités du point d'eau),
- Les reconnaissances opérationnelles (vérification de la disponibilité du point d'eau).

Les contrôles techniques périodiques (effectués au titre de la police administrative de la DECI – article R 2225-9 du CGCT) seront désormais à la charge des communes. Les résultats de ces contrôles doivent faire l'objet d'un compte rendu triennal transmis ou accessible au SDIS s'il n'est pas à l'origine du contrôle afin de maintenir à jour les données opérationnelles recensant l'ensemble des points d'eau départementaux.

Le SDIS n'est plus en mesure de procéder à ces contrôles techniques. La SAUR propose un contrôle triennal des points d'eau sur la commune, l'estimation est de 50 € TTC par poteau ou bouche incendie.

🇫🇷 Le Conseil Municipal après avoir ouïe cet exposé, décide à l'unanimité :

- . L'offre de la SAUR pour le contrôle triennal des points d'eau de la commune.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 2) Fonds de concours voirie – Travaux VC 9 - Délibération

La Communauté de commune a prévu de réaliser des travaux sur la VC 9 « Lieu-dit Tempied » au programme 2023.

Le règlement de la CDC VAM prévoit un fond de concours à hauteur de 30% équivalent à 1507.97 € HT pour un montant total des travaux de 5 026.57 € HT.

Madame le Maire demande l'avis du conseil pour le paiement du fonds de concours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de payer un fond de concours à la CDC VAM à hauteur de 30% du montant des travaux soit 1507.97 € HT

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3) Convention déneigement – Délibération

Madame le maire informe le Conseil Municipal du choix de la CDC VAM de redescendre la compétence déneigement aux communes à compter du 01-01-2022.

Au vu de cette décision, le maire présente les conventions entre la Commune, le Conseil Départemental et l'Entreprise VANISCOTTE, pour procéder au déneigement des sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- Donne tous pouvoir à Madame le Maire pour signer les conventions entre le La commune et le Département et la commune et l'entreprise VANISCOTTE.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 4) Assainissement - Suivi agronomique des épandages de boues - Délibération

Le plan d'épandage pour les boues de la station d'épuration a été réalisé et fait l'objet d'un récépissé de déclaration en 2023.

Les boues de la station ont été conformes et aptes à être valorisées sur sols agricoles.

Pour le suivi agronomique des épandages de boue de la station d'épuration par VALBE-SAUR qui s'étendra des années 2024 à 2028, il nous est présenté pour 2024, un devis annuel de 1552€HT qui comprend :

- 2 prélèvements et analyses de boues : 336€ HT
- 1 prélèvement et analyse de sol : 146€ HT
- 1 ensemble de prestations : rencontre avec l'agriculteur, planning prévisionnel des épandages, élaboration des fiches-apports, conseil de fertilisation, rédaction de la synthèse annuelle, transmission des bilans aux administrations : 1080€ HT

Madame le maire précise que ce montant n'est pas fixe pour les années suivantes, et que cette dépenses de fonctionnement est comptabilisée et/ou sera à prévoir lors des prochains budgets.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 5) Assainissement - Créances irrécouvrables et éteintes- Délibération

Le comptable de la collectivité a communiqué l'état des produits qu'il n'a pu recouvrer, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'admettre en non-valeur au compte 6541 le montant 7.75€ et au compte 6542 le montant de 223.73€ pour cause de créance éteinte, l'ensemble des produits émis par le service assainissement à l'encontre des redevables concernés.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 6) Te 61 – Convention pour travaux de renouvellement d'éclairage public - Délibération

Les travaux consistent à remplacer le câble qui alimente les deux lampadaires devant la mairie.

Le montant des travaux s'élève à 3 742.20€ TTC.

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Madame le maire pour signer la convention
- Accepte le montant de 3 742.20€ TTC pour les travaux à réaliser

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 7) Te 61- Convention pour dévoiement du réseau éclairage - Délibération

Les travaux consistent au déplacement du réseau de l'éclairage public en lien avec les démolitions du centre-bourg.

Il est prévu :

- 25 m de terrassement de trottoir béton désactivé
- 13 m de réfection –déroulage de câble
- Reprise de l'éclairage public en façade

Le montant des travaux s'élève à 6 715.50€ TTC.

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Madame le maire pour signer la convention
- Accepte le montant de 6 715.50 € TTC pour les travaux à réaliser

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 8) Te 61 – Convention pour géoréférencement – Délibération

Madame le Maire informe qu'une réforme anti-endommagement des réseaux selon l'arrêté du 15 février 2012, les communes propriétaires de réseau sensible doivent le géolocaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les communes urbaines et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes rurales.

Le Te 61 propose cette prestation pour un montant de 8 110.40 € TTC dont 3 892.99 € de subvention du Te 61, le reste à charge pour la commune sera de 4 217.40€ TTC

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Madame le maire pour signer la convention
- Accepte le montant de 4 217.40 € TTC pour les travaux à réaliser

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 9) Renouvellement bail parcelle communale AX 15 – Délibération

Cette parcelle est louée à Monsieur LEROY depuis 2021 pour 3 ans et est arrivée à terme. Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce contrat sur 3 ans au tarif de 200€ /an révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en suivant l'indice de fermage.

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Madame le maire pour signer le bail de fermage avec M LEROY Rémi
- Fixe le montant du loyer de fermage à 200€/an révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année suivant l'indice.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 10) Mise en place de conventions et cautions pour prêt de matériels annexes à la salle des fêtes

La commune est en possession de 2 barnums d'une valeur de 350€ l'un et d'une sono portative d'une valeur de 840€. Ce matériel est sollicité et mérite d'établir une convention de prêt à titre

gracieux pour les associations ou communes voisines lors de manifestation contre une caution et assurance.

Le conseil municipal :

- décide de fixer les cautions comme suit :

MATERIEL	CAUTION
1 Barnum	100 €
2 Barnums	200 €
Sono portable	200 €

- de conserver la caution totale pour tous dégâts occasionnés

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 11) Informations et questions diverses

### Logements communaux

Remplacement en urgence de la chaudière gaz dans le logement Rue Yotte pour un montant de 5 000€.

### Assainissement eaux usées

Intervention suite à rupture d'une canalisation sous trottoir Rue du 18 Septembre – Coût 560€ HT

### Assainissement pluvial

Disfonctionnement du réseau pluvial sous trottoir au niveau de l'ADMR – Coût 540€ HT

### Aire intergénérationnelle : Plantation

L'entreprise de Paysage Julien & Legault, titulaire du marché lot 3, a réalisé aux plantations de 19 arbres et 35 ml de haie de charme ainsi que la taille de la haie au sud de la parcelle.

### Matériel communal

Acquisition d'un épandeur à centrifuge avec agitateur pour épandre le sel en période de neige – Coût 1 224€ prévu au budget 2024 en investissement.

### Elagage des haies

L'entreprise JD DUVAL intervient en ce moment sur les haies des voies communales au sud de la RD 926. Prestation correspondant à une commande passée en août 2023.

Le marché d'élagage des voies communales, chemins communaux et fossés d'assainissement est en cours de rédaction. Mise en publicité prévue en mars pour exécution des prestations entre septembre et novembre 2024.

### Bulletin Municipal

Le bulletin est actuellement en impression, il sera distribué durant la première dizaine de mars.

### Parking de l'ancienne laiterie

La demande de subvention DETR concernant l'aménagement du parking a été déposée avant le 31 janvier 2024 en préfecture, date butoir de remise des demandes. L'instruction est en cours. Rédaction du dossier d'appel d'offres à engager.

### Restos du Cœur

Collecte le 1<sup>er</sup> et 2 mars au coccimarket de Le Merlerault

## Centre-Bourg

Démarrage des travaux le 26 février 2024 avec circulation alternée - voir plus au besoin.

## Commune Nouvelle

Les travaux de la construction de la Commune Nouvelle se poursuivent et s'accélèrent au travers du Comité de Pilotage.

Depuis sa constitution le 10 octobre 2023, le comité s'est réuni 2 fois -14 novembre 2023 et 6 février 2024

Parallèlement, les référents de chaque commune ont rencontré les services de l'Etat le 2 février en mairie du Merlerault (Sous-préfecture et DDFP).

Les délibérations concordantes des 5 communes parties-prenantes du projet devront intervenir en Avril/Mai 2024.

Pour rappel, les comptes rendus des réunions du comité de pilotage sont disponible sur le site web : [www.lemerlerault.fr](http://www.lemerlerault.fr)

Deux réunions publiques d'information à la population sont prévues :

Le jeudi 4 avril à 20h à Nonant le Pin

Le vendredi 5 avril à 20h au Merlerault

Trois noms de Commune Nouvelle seront soumis au vote de la population :

 Merlerault-le-Pin

 Les-Cinq-Merles

 Vallées-du-Merle

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

## Signatures

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
	<u>Mme Métral Nathalie</u>